



## **Enseignant·es du second degré à l'université : des inégalités de traitement inacceptables !**

Les annonces de revalorisation des enseignant·es du scolaire comme de celle des enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es à l'université attestent du mépris du gouvernement pour ces personnels au regard de la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie depuis 30 ans, et de l'inflation connue ces derniers mois. Elles sont de plus, centrées sur une augmentation de la part indemnitaire de leurs revenus alors que l'urgence est au relèvement conséquent du point d'indice et au rééchelonnement des grilles indiciaires. Nous combattons et continuerons à combattre cette logique indemnitaire pour nos retraites, pour la reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications, pour notre pouvoir d'achat face à l'inflation...

Dans le cadre de ces revalorisations déjà insatisfaisantes, les enseignant·es du second degré affecté·es dans l'enseignement supérieur, héritent d'une touche de mépris supplémentaire. Excédé·es depuis des années par le sous-investissement dans l'enseignement supérieur, la loi ORE, l'augmentation de la charge de travail (charges administratives, pédagogiques et heures supplémentaires), ces personnels sont mis à l'écart des dispositifs des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. En premier lieu, ils et elles sont exclu·es de la Prime d'Attractivité depuis son application et donc de son augmentation prévue. Deuxièmement, ils et elles sont engagé·es dans un processus de revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur moins avantageux que celui des enseignant·es-chercheur·es et plus lent que la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des enseignant·es du secondaire. Les campagnes de revalorisation actuelles ne peuvent ajouter de l'injustice à la colère accumulée depuis des années ; nous réclamons en urgence que nos ministères de rattachement renvoient leur copie.

Nous exigeons que la prime d'Enseignement Supérieur soit portée à 3 200 € dès la rentrée 2023 et soit alignée sur la composante C1 du RIPEC des enseignant·es-

chercheurs·es, et nous demandons à ce qu'il soit mis un terme à l'exclusion de la prime d'attractivité des enseignant·es affecté·es dans le supérieur.

Au-delà de l'urgence, nous continuons à revendiquer des politiques d'investissement et de rémunération pour l'enseignement supérieur de manière à sortir personnels et étudiant·es de l'impasse où mènent les politiques d'austérité.

En premier lieu, l'enseignement supérieur a besoin d'un plan de recrutement massif pour pouvoir remplir ses missions et pour sortir de l'emploi précaire des milliers d'intervenant·es de nos universités et grandes écoles.

Dans le cadre de la convergence indemnitaire interministérielle, pour prendre en compte la réalité des engagements des personnels quels qu'ils soient et pour mettre fin aux inégalités de traitement des personnels en fonction de leur lieu d'exercice (notamment CPGE ou formations universitaires), nous demandons l'augmentation du montant de l'heure complémentaire et de la vacation à hauteur de 120 €. Les vacataires de l'enseignement supérieur, précaires et sans statut, touchent un salaire horaire inférieur au SMIC dans de nombreuses situations au regard du montant actuel de l'heure de vacation. Les titulaires, en faisant des heures complémentaires, s'engagent dans une charge de travail supplémentaire et sous-payée. Cela est inacceptable.

La reconnaissance et la valorisation des responsabilités pédagogiques et administratives sont également au cœur du malaise des personnels de l'enseignement supérieur. Correspondant à une charge de travail toujours croissante, elles sont aussi sous-payées et de manière inégalitaire en fonction des universités. Notre enquête montre des écarts de 1 à 4 pour des responsabilités équivalentes selon les universités !

Enfin, nous voulons dire dans cet ensemble de désolation, que les annonces de revalorisation du MEN ont amené une légère amélioration pour le déroulé des carrières des enseignant·es du second degré dans leur ensemble. La fin du contingentement de la classe exceptionnelle va permettre l'entrée dans la classe, de collègues en nombre bien supérieur au contingentement actuel. Pour autant, nous serons vigilant·es quant au nouveau barème et la prise en compte des fonctions spécifiques. Le couplage de cette mesure avec l'augmentation du ratio de promovables à la hors classe devrait permettre une fluidité dans les fins de carrière et des gains financiers pour l'ensemble des collègues, y compris celles et ceux affecté·es dans le supérieur.

#### **Pour le SNESUP-FSU**

Anne Roger, Secrétaire générale

Philippe Aubry, Secrétaire général adjoint

Emmanuelle Nigues, pour le secteur Second degré

#### **Le secteur Sup du SNEP-FSU**

Pascal Anger

Samuel Lepuissant

Gilles Renault